



Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
 Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
saint-remi.ca

AVIS PUBLIC **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Prenez avis que lors de sa séance ordinaire qui sera tenue à compter de **20 h, le lundi 18 juillet 2022**, au 155, rue de la Mairie à Saint-Rémi, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage n° V 654-2017-00 et ses amendements pour l'immeuble suivant :

N° de la demande	2022-058	
Emplacement	1150, rang Notre-Dame	
Objet de la demande	Permettre l'agrandissement de l'entrée charretière sur une largeur de 12,7 mètres alors que la réglementation prévoit une largeur maximale de 7 mètres.	
	Dérogation demandée	Norme actuelle autorisée
Nature et effet	<u>Permettre :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Une entrée charretière d'une largeur de 12,7 mètres. 	<u>La réglementation :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Autorise une largeur maximale d'entrée charretière de 7 mètres (Règlement de zonage V654-2017-00 et ses amendements, article 4.6.3.2)

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Rémi, ce 27 juin 2022

M^e Patrice de Repentigny, greffier